



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 JUILLET 2019 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 04 juillet 2019

Présents: Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents: Marie-Dolorès ANGULO, Jean-François DAL'CIN, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Pierre MANCEAU (pouvoir D. CAVAILLOLS).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice: 43

Présents au début du Conseil: 38
dont suppléants: ... 0

Absents au début du Conseil: 5
pouvoirs: 2

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2019/141	Administration Générale - Approbation de la modification statutaire du SEMOCTOM	Le Conseil Communautaire approuve les nouveaux statuts du SEMOCTOM annexés à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à notifier la délibération au syndicat ainsi qu'à Madame la Préfète.	UNANIMITE
2	2019/142	Administration Générale - Attribution de l'autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels pour le restaurant Le Laromet et fixation de la redevance	Le Conseil Communautaire autorise la SARL GAUNARD à occuper temporairement le domaine public de la Communauté de communes pour une durée de 2 ans. Il fixe le montant de la redevance d'occupation à 1 030,18 € HT par mois (hors fluides facturés semestriellement). Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels annexée à la délibération.	UNANIMITE
3	2019/143	Budget - Budget Principal - Création d'un service assujetti à la TVA pour le restaurant Le Laromet	Le Conseil Communautaire décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour cette opération. Il décide de créer, au sein du Budget Principal, un service assujetti à la TVA comprenant les articles 70323 (redevance) et 70878 (remboursement des fluides) pour les recettes et les articles relatifs au chapitre 011 pour les dépenses. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.	UNANIMITE
4	2019/144	Budget - Budget Principal - Emprunt	Le Conseil Communautaire accepte les principales caractéristiques du contrat de prêt proposé par la Banque Postale et telles que reprises dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit dans la délibération et à intervenir avec la Banque Postale.	POUR : 23 CONTRE : 14 ABSTENTION : 3
5	2019/145	Enfance et Jeunesse - Modification des conventions constitutives du service commun des accueils périscolaires	Le Conseil Communautaire approuve l'avenant à la convention pour le service commun « Accueil Périscolaire » pour la commune de CADILLAC, annexée à la présente délibération. Il approuve les modifications des nouveaux termes des conventions pour le service commun « Accueil Périscolaire » prenant terme au 5 juillet 2019, annexée à la délibération. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise en place du service commun pour une période de 3 ans et demi à compter du 1 ^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 juillet 2023. Il autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
6	2019/146	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention pour la gestion du service d'entretien des locaux pendant le temps d'accueil de loisirs de Landiras	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération pour la gestion du service d'entretien des locaux pendant les temps d'Accueil de Loisirs avec la commune de Landiras. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
7	2019/147	Enfance et Jeunesse - Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement pour le relais assistants maternels	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais assistants maternels » annexée à la délibération.	UNANIMITE

8	2019/148	GEMAPI – Demande de subventions auprès de l'Etat pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès de l'Etat (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement. La demande de subventions se fera sur la base des plans de financement inscrits dans la délibération.	POUR : 35 CONTRE : 5 ABSTENTION : 0
9	2019/149	Marchés Publics – Groupement de commandes pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires de Cadillac et de Rions et pour la Résidence pour Personnes Agées de Cadillac – Attribution du marché	Le Conseil Communautaire attribue le marché relatif à la restauration du mercredi midi pour l'accueil de loisirs de Rions et la restauration des mercredis midis et des vacances scolaires pour l'accueil de loisirs de Cadillac à la société ANSAMBLE SAS (33370, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX), sur l'offre de base + prestation supplémentaire éventuelle serviettes en papier. Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société ANSAMBLE SAS d'un montant annuel estimatif de 680,22 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelable 3 fois).	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
10	2019/150	Marchés Publics – Groupement de commandes pour la fourniture de denrées et confection de repas au restaurant scolaire de Podensac – Attribution du marché	Le Conseil Communautaire attribue le marché relatif à la restauration des mercredis midis et des vacances scolaires de l'accueil de loisirs de Podensac à la société AQUITAINE DE RESTAURATION (33360, LIGNAN DE BORDEAUX). Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société AQUITAINE DE RESTAURATION d'un montant annuel estimatif de 18 269,52 € HT pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelable 3 fois).	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
11	2019/151	Ressources Humaines – Modification au tableau des effectifs de postes à temps complet	Le Conseil Communautaire décide la modification du tableau des effectifs de la collectivité, des emplois permanents à temps complet suivants pour permettre le recrutement : - Transformation d'un poste d'Attaché en un poste de Directeur(trice) Vie locale sur le cadre d'emploi des Conservateurs territoriaux des bibliothèques ; - Transformation d'un poste de Responsable des services techniques sur la cadre d'emploi des Technicien Territoriaux en un poste de Chef(fe) des Services Techniques sur le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux ; - Transformation d'un poste d'Agent auprès d'enfants au multi accueil OCABELOU sur le cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation Principaux de 2° classe (C2) en un poste d'Agent auprès d'enfants au multi accueil OCABELOU sur le cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation (C1, C2 ou C3) ; - Transformation d'un poste de Chef(fe) de Service Comptabilité / Finances sur le cadre d'emploi des Rédacteurs en Poste de Chef(fe) de Service Comptabilité / Finances sur le cadre d'emploi des Attachés ; Ces postes seront rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; Le Conseil Communautaire dit que lesdits postes sont modifiés à compter du 15 juillet 2019 et que les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.	POUR : 22 CONTRE : 11 ABSTENTION : 7
12	2019/152	Ressources Humaines – Modification du règlement interne du compte épargne temps	Le Conseil Communautaire décide de modifier le règlement interne du Compte Epargne Temps.	UNANIMITE
13	2019/153	Ressources Humaines – Contrats d'apprentissage	Le Conseil Communautaire décide le recours au contrat d'apprentissage. Il décide de conclure pour l'année scolaire 2019-2020, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau inscrit dans la délibération. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.	UNANIMITE
14	2019/154	SPANC – Modification du règlement du SPANC	Le Conseil Communautaire modifie le règlement adopté par le Conseil Communautaire le 23 janvier 2019. Il approuve le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, annexé à la délibération, avec une prise d'effet immédiate. Il approuve la mise en application effective des nouvelles modalités dès la publication de la délibération. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.	UNANIMITE
15	2019/155	Urbanisme – Adoption de la charte de gouvernance du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)	Le Conseil Communautaire approuve et met en œuvre les modalités de collaboration exposées dans la charte de gouvernance et annexées à la délibération. Il autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne à signer tout acte, toute pièce, tout contrat ou avenant ou convention de prestations nécessaires pour mener à bien le Règlement Local de Publicité intercommunal. Il dit qu'elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des Communes membres.	POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
16	2019/156	Finances- Attribution de compensation définitives 2018	Le Conseil Communautaire dit que les attributions de compensation de 2017 correspondent à l'attribution de compensation provisoire versée au cours de ladite année. Il fixe les montants des attributions de compensation 2018 selon le tableau inscrit dans la délibération. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à verser ou percevoir la différence entre l'attribution de compensation provisoire de 2018 versée aux communes et l'attribution de compensation définitive de 2018.	POUR : 33 CONTRE : 6 ABSTENTION : 1

17	2019/157	Finances - Attributions de compensation provisoires 2019	Le Conseil Communautaire vote contre les montants des attributions de compensation provisoires de 2019 proposées dans la délibération.	POUR : 20 CONTRE : 11 ABSTENTION : 9
18	/	Administration Générale - Modification de l'intérêt communautaire : restitution des vestiaires et du stade de football de Sainte-Croix-du-Mont	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner • Liste des régies : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la régie de recettes permanente des appontements liés à la plaisance au port de Cadillac - Création de la régie de recettes temporaire pour les animations « Orterra » 		

A Podensac, le 11 septembre 2019,
Le Président,
Bernard MATEILLE

